



CRE capitale-nationale

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Stratégie nationale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Avis du Conseil régional de l'environnement Capitale-Nationale

6 octobre 2021

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale est un organisme à but non lucratif créé en 1989 à la suite d'une série de rencontres entre groupes environnementaux, groupes socioéconomiques et intervenants publics. Il regroupe des associations, des institutions et des individus ayant à cœur la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité, particulièrement dans la région de la Capitale-Nationale.

COMMENTAIRES

Par l'entremise du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), notre organisme a suivi de près les consultations et laboratoires préliminaires à l'adoption de la vision du gouvernement en ce qui a trait à la Stratégie nationale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Cette vision, en plus de son document d'accompagnement, témoigne du fort engagement du gouvernement vers une refonte positive du cadre institutionnel de l'aménagement du territoire au Québec. En appui au [mémoire](#) déposé le 17 septembre dernier par le RNCREQ, nous souhaitons par la présente réitérer l'importance de certains principes fondamentaux qui doivent absolument s'imposer en piliers de la SNUAT, afin que celle-ci puisse engager efficacement chacun des acteurs vers la réalisation de cette vision.

GOVERNANCE : MISER SUR L'EXEMPLARITÉ

Nous sommes d'avis que le gouvernement du Québec doit affirmer pleinement son leadership dans le domaine de l'aménagement du territoire en inspirant et en guidant les actions des autres paliers gouvernementaux. En ce sens, l'exemplarité de l'État est la condition de base pour assurer un engagement significatif des MRC, communautés métropolitaines et municipalités vers de meilleures pratiques.

La SNUAT apparaît ici comme le point de départ pour favoriser cette exemplarité, tout d'abord en établissant un cadre d'évaluation et de réalisation des grands projets d'infrastructure (hôpitaux, écoles, CPE, maisons des aînés, autoroutes, tunnels, etc.) basé sur des critères ambitieux de développement durable. Par la suite, il importe de voir à la localisation judicieuse des équipements et services « pertinents » de l'État pour s'assurer

qu'ils soient accessibles en mobilité active et de proximité. Cette démarche, accompagnée d'une campagne de sensibilisation des acteurs municipaux aux enjeux de l'aménagement du territoire, favoriserait une meilleure cohérence dans la prise de décision à tous les paliers.

TRANSPORTS : PLANIFIER INTELLIGEMENT

Il est désormais reconnu que les transports représentent la principale source d'émission de gaz à effet de serre (GES) au Québec. Alors que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a décrié encore une fois cet été la gravité et l'urgence de la crise climatique dans son rapport d'évaluation, le Québec ne peut plus continuer à accorder à l'automobile la place centrale dans ses infrastructures routières. Ainsi, pour être à la hauteur des défis du 21^e siècle, la SNUAT devra poser la réduction de la place de l'automobile comme l'un de ses principaux objectifs.

Pour y parvenir, nous espérons que cette dernière inclura des moyens concrets tels que l'instauration d'un moratoire sur l'augmentation de la capacité routière assorti d'une cible de réduction de cette capacité d'ici à 2030. De même, la SNUAT peut contribuer à un changement de paradigme dans les manières de planifier les transports, qui pourraient être envisagés davantage en mesurant non pas le nombre de véhicules par jour, mais plutôt du nombre de personnes par jour.

Dans le même esprit, il sera dorénavant important d'exiger des communautés métropolitaines, MRC et municipalités de détailler les moyens qu'elles entendent prendre, à même leurs documents de planification, pour réduire progressivement la dépendance à l'automobile sur le territoire déjà urbanisé et surtout, n'ajouter aucun nouveau développement ou quartier où la mobilité durable n'est pas prise en considération.

CONJUGUER CROISSANCE URBAINE ET MILIEUX NATURELS

Avec les bons outils de développement, l'encadrement de la croissance urbaine pourrait s'effectuer aisément sans entrer en conflit avec la protection des milieux naturels et en évitant un étalement urbain anarchique. La SNUAT peut jouer un rôle structurant dans la poursuite de cette vision en misant sur de nouvelles solutions audacieuses pour privilégier le développement de la ville sur la ville. À cet effet, nous recommandons notamment la mise sur pied d'un système de redevance entre les milieux périphériques à préserver et les milieux centraux à consolider. Surtout, il est essentiel de privilégier une approche du développement urbain qui considère les services écologiques rendus par les infrastructures naturelles comme des actifs dans le coût des projets.

UNE VOLONTÉ À CONCRÉTISER

En terminant, nous souhaitons réitérer que la SNUAT doit réussir là où nous avons échoué jusqu'à maintenant en matière d'aménagement. Pour citer le professeur Claude Villeneuve, « *ce n'est pas en faisant plus de ce qui a créé un problème qu'on règle un problème...* ». Ainsi, comme Vivre en Ville le souligne, la SNUAT doit se traduire par un « dorénavant » en matière d'aménagement, notamment par un étalement urbain zéro. Notre responsabilité collective à l'égard de la crise climatique exige en effet qu'à partir de maintenant, nous changions drastiquement nos pratiques en faisant des choix réels, judicieux et courageux de localisation des activités pour réparer le territoire urbanisé plutôt que de continuer de le dégrader. C'est la qualité de vie et l'avenir des générations futures qui en dépend.

Les consultations du printemps 2021 en préparation de la SNUAT ont mis en lumière la prise de conscience unanime des différents acteurs quant au besoin de renouveler nos manières de faire en aménagement du territoire et en urbanisme. De concert avec le RNCREQ, nous saluons la volonté du gouvernement d'agir en ce sens et espérons que les 11 orientations présentées dans la vision ne seront pas évacuées lors de la mise en œuvre de la SNUAT.